



## PROCÈS VERBAL DE DESCRIPTION

**L'AN DEUX MILLE VINGT et UN  
et le VINGT AVRIL**

A la requête du **CRÉDIT LOGEMENT**, société anonyme au capital de 1 259 850 270 Euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 302 493 275, dont le siège social est situé 50, boulevard Sébastopol dite ville, agissant sur les poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège

Faisant élection de domicile et constitution d'Avocat en la personne et au Cabinet de Maître Elisabeth RINCAZAUX, Avocat, représentant la SELARL LE MAGUER-RINCAZAUX, Avocats au Barreau de LORIENT, demeurant dite ville, 2, rue Abbé Laudrin, Centre d'Affaires "Le Pré aux Clercs" à LORIENT (Morbihan)

agissant en vertu :

- d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de DIEPPE le 13 mars 2019, signifié à partie le 8 avril 2019 et désormais définitif ainsi qu'il en résulte d'un certificat de non-appel délivré par le Greffe de la Cour d'Appel de ROUEN le 16 mai 2019 ;
- d'une ordonnance rendue le 3 octobre 2017 par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de DIEPPE, constatant le caractère vacant de la succession de \_\_\_\_\_ et désignant le Directeur Régional des Finances Publiques de Picardie et du département de la Somme, en qualité de curateur à la succession vacante de \_\_\_\_\_

Par suite d'un commandement de payer valant saisie (immobilière) signifié par la M<sup>e</sup> Pauline MONCHAUX, Huissière de Justice, membre de la SCP MARGOLLE-BARBET-MONCHAUX, Huissiers de Justice à AMIENS (Somme) en date du 5 mars 2021 à Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques de Picardie et du département de la Somme pris en sa qualité de curateur à la succession vacante de

Nous, requiert, conformément aux dispositions des articles L.322-2 et R.322-2 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, pour établir un état descriptif d'un bien immobilier situé à :

**commune de GUERN (Morbihan)**  
**20, rue de l'Etang**  
cadastré Section I n°6 et n°1257

propriété de feu

 Je, **Laurent TREMBLAY**, Huissier de Justice associé, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée ACTOUEST, titulaire d'un office situé 38, rue d'Iéna à PONTIVY (Morbihan),

**me transporte, ce jour, mardi vingt avril deux mille vingt et un, à compter de 8 heures 45, commune de GUERN (Morbihan) au n°20, rue de l'Etang**

aux fins de procéder à la description de l'immeuble situé à cette adresse, et d'en dresser procès-verbal.

accompagné de diagnostiqueur immobilier, de la  
société EXPERT IMMO de LORIENT (Morbihan).

Précision faite que les clés du logement m'ont été adressées par fonctionnaire auprès du Pôle de gestion des  
patrimoines privés - DDFIP de la Somme - Division des Domaines.

**Je procède à la description des biens immobiliers ci-dessus désignés.**

Les deux parcelles I n°6 (bâtie) et I n°1257 (non bâtie) sont contiguës l'une à l'autre.

## 1. Situation géographique et environnement des biens

### 1.1.1. Situation géographique

L'ensemble immobilier se situe sur la commune de GUERN (Morbihan), arrondissement et canton de PONTIVY, département du Morbihan (voir Carte n°1).

#### Localisation du bien



Carte n°1 - Source Géoportail - IGN



Carte n°2 - Source Géoportail - IGN

La commune de GUERN est une collectivité territoriale rurale dépendant de la communauté de communes de PONTIVY COMMUNAUTÉ.

Selon le recensement de 2018, la commune compte 1 310 habitants (source INSEE).

Les deux parcelles se situent dans le centre-bourg de GUERN.

L'éloignement entre la propriété à décrire et les lieux suivants :

- Centre-ville de PONTIVY 16 kilomètres environ ;
- Centre-ville de VANNES à 66 kilomètres environ ;
- Centre-ville de LORIENT à 59 kilomètres environ.

Localisation des services publics les plus proches :

- Mairie (et services administratifs centralisés) : GUERN à 200 mètres ;
- Bureau de Poste : GUERN à 300 mètres ;
- École primaire publique : GUERN ;
- Collèges : GUEMENE sur SCORFF (11 kms) PONTIVY (16 kms) ;
- Lycée : PONTIVY ;
- Sous-Préfecture : PONTIVY ;
- Gares les plus proches (grandes lignes) : LORIENT à 57 kilomètres ;
- Aéroport le plus proche : BREST GUIPAVAS à 138 kilomètres.

## 1.2. Environnement proche

La propriété à décrire est située dans un environnement semi-rural (bourg de la commune).

La parcelle est bordée :

- au Sud Ouest par la rue de l'Etang (RD n°1) ;
- au Nord-Ouest par la parcelle bâtie I n°5 (habitation contiguë à celle construite sur la parcelle I n°6) et la parcelle non bâtie n°1276 ;
- au Nord / Nord-Est par la parcelle A n°1256 (terrain nu à usage de jardin)
- au Est / Sud-Est par les parcelles cadastrées I n°1205, 1260 (bâtie, habitation contiguë) et I n°1258 (non bâtie).

## 2. Situation cadastrale

La propriété est cadastrée en la commune de GUERN ainsi :

Section	numéro	adresse	contenance
I	6	20, rue de l'étang	1 are 54 centiares (154 m <sup>2</sup> )
I	1257	rue de l'étang	1 are 16 centiare (116 m <sup>2</sup> )



Extrait du plan cadastral de la commune de GUERN  
- Source [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr) -

Une matrice cadastrale et un extrait du plan cadastral de cet ensemble immobilier sont joints au présent acte.

### 3. Urbanisme

Les parcelles sont situées dans une zone "urbaine".

Le futur PLU intercommunal est en cours de procédure de vote.

Le projet, à la date de rédaction du présent acte, est consultable sur le site de la communauté de communes. Les documents relatifs à ce projet sont consultables à cette adresse <https://sesf.megalix.bretagne.bzh/public/ed0b384d79a0>

Les parcelles concernées par la procédure ont vocation à rester en zone urbanisable (AC1).

Les deux parcelles se situent dans un périmètre de servitude de protection des monuments historiques inscrits (église de GUERN).

### 4. Description du bien

Le bien immobilier se compose de deux parcelles contiguës l'une à l'autre.

La parcelle I n°6 sur laquelle est construite l'habitation se situe côté rue. La parcelle I n°1257 à usage de jardin se situe à l'arrière de celle-ci.

Le sol de la parcelle I n°1257 se situe à hauteur du niveau du deuxième étage de l'habitation.

#### 4.1. Parcelle cadastrée Section I n°6

Une maison d'habitation individuelle sur trois niveaux (R0 R1 R2) est construite sur cette parcelle (PHOTOS 1 et 2).



Les murs de l'habitation sont en pierres et agglos de ciment.

La toiture, à deux versants, est en ardoise. Le faîtage est en tuiles. une cheminée surmonte le pignon Est.

Une extension en ciment et tôles couverte de tôles fibrociment est construite sur l'arrière de la maison (PHOTO 19).

#### 4.1.1. Description de l'extérieur de l'habitation

La façade de la maison, orientée Sud-Ouest, borde la rue (PHOTOS 1 et 2).

Ce mur est recouvert d'un enduit peint ancien et usagé (PHOTOS 1 à 12). Des fissures sont observées sur ce mur :

- fissure horizontale au niveau de la dalle du second étage (PHOTOS 4 et 5) ;
- fissure à gauche du premier étage (PHOTO 6) ;
- décollement vertical avec le mur de l'habitation contiguë à gauche (n°22) (PHOTO 6) ;
- fissures en faïençage sur les linteaux des portes des garages (PHOTOS 7 et 8) ;
- décollement vertical avec le mur de l'habitation contiguë à droite (PHOTOS 9 et 10).

Le mur arrière de l'habitation se situe dans la partie en extension (PHOTOS 36 et 38)

Une **extension** est construite sur l'arrière (PHOTO 19).

Les murs latéraux sont en ciment (agglos). Le mur arrière en soubassement du terrain arrière est en ciment (agglos). Celui-ci est surmonté d'une paroi en tôles en plastique.

La couverture sur solives est en tôles de fibrociment partiellement couvertes de mousse (PHOTOS 20 et 21).

#### 4.1.2. Description de l'intérieur de l'habitation

L'habitation se développe sur trois niveaux, et se distribue ainsi :

En rez-de-chaussée :

- un couloir ;
- deux garages indépendants.

Au premier étage :

- un palier (extension) ;
- un couloir ;
- un bureau ;
- une chambre 1 ;
- une séjour / salle à manger ;
- une cuisine ;
- une salle de bains.

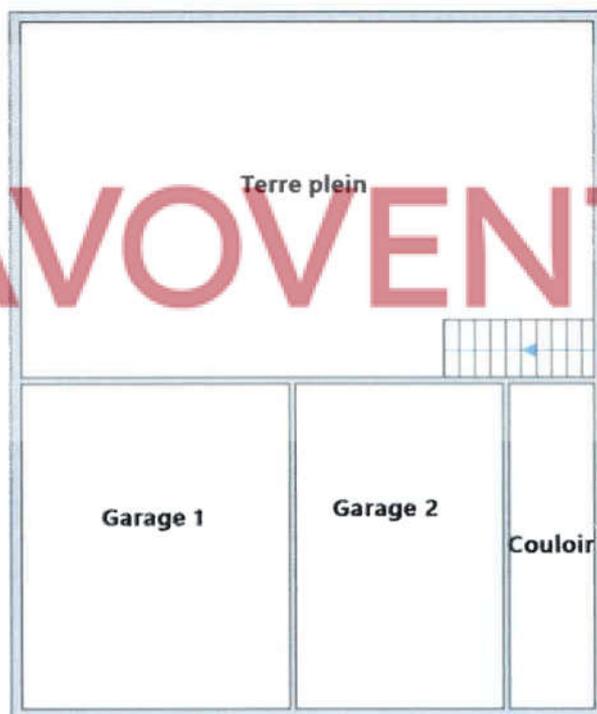
Au second étage :

- un palier mezzanine (extension) ;
- une salle de séjour ;
- une cuisine ;
- un WC.

#### 4.1.2.1. Rez-de-chaussée (R0)



AVOVENTES.fr



**Rez-de-chaussée**

*schéma établi par*

#### ➤ **Couloir** (PHOTOS 18, 22 et 23)

Le couloir est accessible par une porte côté rue. Cette ouverture est en médiocre état (bois et peinture en mauvais état ) (PHOTO 18).

Le sol est en ciment. Cette surface est sale.  
Les murs sont en ciment recouvert d'une peinture usagée.  
Le plafond est en ciment.

Ce couloir traverse le rez-de-chaussée en profondeur et conduit à un escalier en ciment situé dans l'extension.

➤ **Garage 1** (PHOTOS 15, 24 à 30)

Un premier garage (situé à gauche en étant face à l'habitation) (PHOTO 3) est fermé par une porte en bois en mauvais état (PHOTO 15). Le verrouillage de cet accès est défectueux.

Ce garage est indépendant (aucune communication avec les autres pièces).

Le sol est en terre battue.

Deux murs sont en pierres (jointoyées au ciment). Le mur du fond est partiellement effondré laissant apparaître le terre-plein (PHOTOS 26 et 27).

Le mur côté Est, séparatif avec le second garage est en agglomérés de ciment laissés à nu (PHOTO 30).

Le mur côté rue est en ciment.

Le plafond est en béton (PHOTO 30).

Une cuve à fuel (ancienne et oxydée) est installée dans ce garage. Un chauffe-eau démonté repose sur le sol.

Une descente d'eaux usées est présente dans cet espace.

➤ **Garage 2** (PHOTOS 3, 14, 31 à 35)

Ce garage est situé entre le premier garage et le couloir.

Le sol est en terre battue. La surface au sol est encombrée (PHOTO 34)..

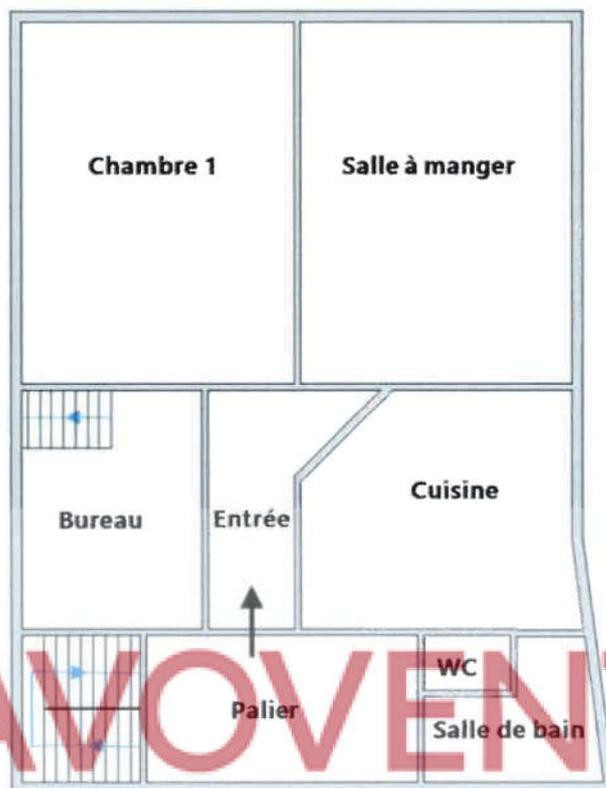
Les murs sont en ciment. La partie du mur arrière séparative avec l'escalier d'accès à l'étage (extrémité couloir) est en briques (PHOTO 31).

Le plafond est en béton (PHOTO 35).

La porte d'accès (panneaux de bois) au garage est hors d'usage (PHOTOS 14 et 33).

#### 4.1.2.2. Etage (R+1)

L'étage est accessible (par l'arrière) par un escalier en béton situé dans l'extension desservie par le couloir du rez-de-chaussée.



1er Etage

schéma établi par :

L'escalier conduit à un palier (situé dans l'extension).

➤ **Palier** (PHOTOS 36 à 40)

Le sol est une dalle en ciment laissée à nu. Cette surface est encombrée.

Les parois sont constituées par le mur arrière de l'habitation (PHOTO), les murs arrière et latéraux de l'extension.

Le plafond est en tôles fibrociment sur solives bois (à hauteur du deuxième niveau de l'extension) (voir infra).

Le mur arrière de l'habitation est fissuré (fissure entre la porte d'accès au couloir et le fenêtre du bureau).

Un réceptacle est aménagé en allège de la fenêtre de la salle de bains. Celui-ci semble destiné à évacuer les eaux usées (PHOTOS 38 et 40).

Un escalier en béton permet l'accès à la porte donnant sur l'arrière (terrain) et à un espace en mezzanine du second étage.

➤ **Entrée du premier étage** (PHOTO 40)

Cette entrée dessert les quatre pièces du premier étage.

Le sol est un carrelage ancien et usagé. Cette surface est sale.

Les plinthes sont en carrelage.

Les cloisons en briques et plâtre sont recouvertes d'une tapisserie hors d'usage.

Le plafond en plâtre est vétuste.

La porte d'accès est munie d'un battant en bois, vitré en partie haute. La menuiserie et la peinture sont en médiocre état.

➤ **Bureau** (PHOTOS 42, 43 et 44)

Le sol est un carrelage ancien. Cette surface est couverte de gravats (PHOTO 42).

La peinture des cloisons et du plafond est hors d'usage.

Une porte donne sur l'entrée. Le battant et sa menuiserie sont vétustes.

Une fenêtre à deux battants, menuiserie bois, simple vitrage donne sur le palier (PHOTO 44). Cette ouverture est en mauvais état.

Un escalier en bois à quartier tournant est partiellement découvert. Celui-ci est condamné au niveau du second étage (PHOTOS 42 et 43).

➤ **Chambre 1** (PHOTOS 45 à 49)

Le sol est en carrelage sur une dalle béton et une partie est un parquet (près de l'escalier). Cette surface vétuste est couverte de gravats (PHOTOS 45 et 46).

Les plinthes en bois sont hors d'usage.

La peinture des cloisons est hors d'usage. Des fissures sont constatées sur le mur côté rue au-dessus de la fenêtre et dans l'angle formé avec la cloison du séjour (PHOTOS 48 et 49).

La peinture du plafond (plâtre) est hors d'usage.

Une porte donne sur l'entrée. Le battant et sa menuiserie sont en médiocre état.

Une fenêtre à trois battants, menuiserie bois, simple vitrage donne sur la rue (PHOTO 47). Cette ouverture est en mauvais état.

Une partie de l'ancien escalier est découverte au niveau de la cloison séparative avec le bureau.

➤ **Salle de séjour** (PHOTOS 50 à 53)

Le parquet au sol est ancien et vétuste (PHOTO 50).

Les plinthes en bois sont hors d'usage.

La peinture des cloisons est hors d'usage. Des fissures sont visibles sur le mur côté rue au-dessus de la fenêtre et sur la cloison séparatrice avec la chambre (PHOTO 52).

La peinture du plafond (plâtre) est hors d'usage (PHOTO 53).

Une fenêtre à trois battants, menuiserie bois, simple vitrage donne sur la rue (PHOTO 52). Cette ouverture est hors d'usage.

Une porte donne sur l'entrée. Le battant et sa menuiserie sont en médiocre état.

➤ **Cuisine** (PHOTOS 54 à 57)

Le sol est une dalle de béton recouverte de parquet et de carrelage. Ces revêtements sont en médiocre état (PHOTO 56).

La tapisserie des cloisons est vétuste et hors d'usage (PHOTOS 54 et 55). La faïence murale est ancienne et usagée.

La peinture du plafond est hors d'usage.

Une fenêtre à trois battants, menuiserie bois, simple vitrage donne sur le palier. Cette ouverture est en mauvais état.

Une porte vitrée permet la communication avec l'entrée.

Un évier en émail ancien est installé dans cette cuisine (PHOTO 54).

➤ **WC**

Le sol est un carrelage ancien et vétuste.

Les plinthes sont carrelées.

Les cloisons et le plafond sont recouverts d'une peinture hors d'usage.

Une fenêtre simple battant, menuiserie bois, simple vitrage donne sur le palier.  
La menuiserie de cette ouverture est vétuste.

La porte d'accès est ancienne et en médiocre état.

La cuvette est en mauvais état et sale.

➤ **Salle de bains** (PHOTOS 58 à 61)

Le carrelage au sol est vétuste. Cette surface est couverte d'encombrants et de mobiliers hors d'usage.

La peinture de la cloison à gauche de l'accès est en mauvais état. La faïence murale couvrant les autres parois est en état d'usage, mais sale.

La peinture du plafond est hors d'usage.

Une porte donne sur l'entrée. Le battant et sa menuiserie sont vétustes.

Une fenêtre à deux battants, menuiserie bois, simple vitrage donne sur le palier (PHOTO 44). Cette ouverture est en mauvais état.

Une fenêtre à double battants, menuiserie bois, simple vitrage donne sur le palier.  
La menuiserie de cette ouverture est vétuste. Les battants et le bâti sont collés avec de la mousse polyuréthane.

Une vasque sur colonne et une baignoire sont installés dans cette pièce. Ces équipements sont sales. Les robinetterie sont vétustes.

#### 4.1.2.3. Second étage (R+2)

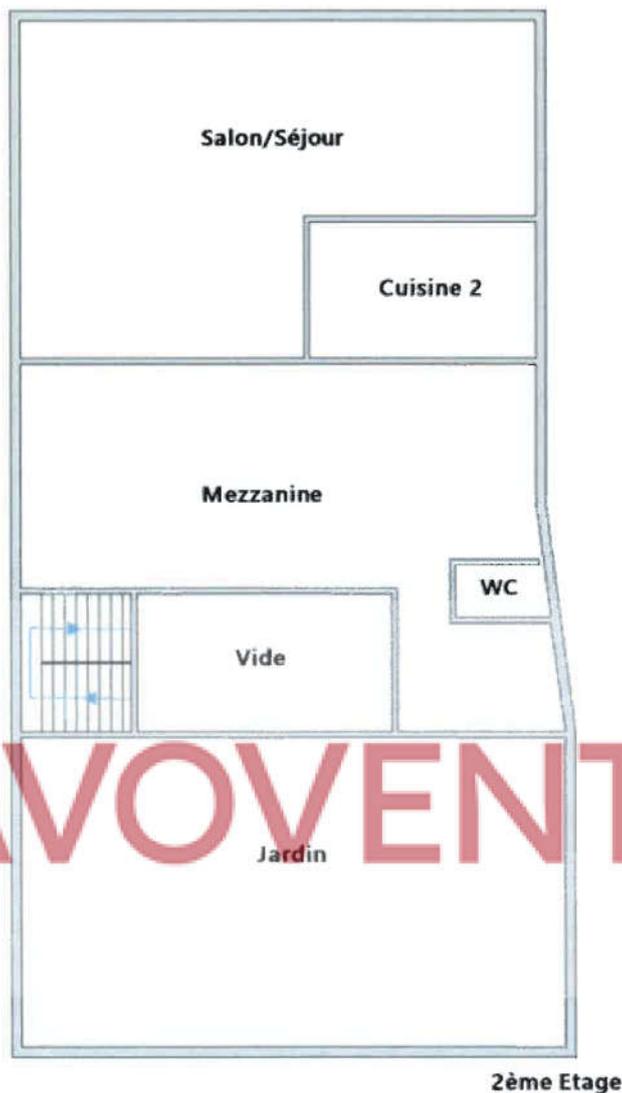


Schéma établi par

➤ **Mezzanine** (PHOTOS 62 à 66)

Cette mezzanine est accessible par un escalier en béton longeant le mur arrière de l'extension prenant son origine au niveau du palier.

Le sol est en béton brut.

Les murs sont agglos de ciment partiellement enduits (mur arrière de l'habitation).

Le plafond est constitué par la toiture de l'extension (tôles en fibres et fibrociment sur solives) (PHOTO).

Le garde-corps et la rambarde de l'escalier sont en métal forgé oxydé.

Une porte ouvre sur le jardin à l'arrière (parcelle I n°1257).

➤ **WC** (PHOTOS 65, 67 et 68)

Un WC est accessible par la mezzanine (PHOTOS 63 et 65).

Le sol est en béton.

Les parois sont recouvertes d'une peinture hors d'usage.

Le plafond est une tôle en fibrociment.

La cuvette est hors d'usage.

La porte est vétuste.

➤ **Salon / séjour** (PHOTOS 69 à 72)

Le sol est un plancher en bois vétuste.

Les plinthes en bois peint sont usagées.

Les cloisons (briques et plâtre) et le plafond (plâtre) sont recouverts d'une peinture en médiocre état. Une ouverture est pratiquée dans le cloison avec la seconde pièce à usage de cuisine à ce niveau.

Le battant de la porte d'accès en bois est vitré en partie centrale. Cette ouverture est ancienne et usagée.

Deux fenêtres à triple battants, menuiserie bois, simple vitrage, donnent côté rue. Ces deux ouvertures sont en mauvais état.

➤ **Cuisine 2** (PHOTOS 73 à 75).

Un espace à usage de cuisine est aménagé à ce niveau. Cette pièce est accessible par le séjour.

Le sol est un plancher en bois vétuste.

Les plinthes, en bois peint, sont usagées.

Les cloisons (briques et plâtre) et le plafond (plâtre) sont recouverts d'une peinture en médiocre état.

Une porte en placage, avec vitrage central, ouvre sur le séjour.  
Un évier ancien est installé dans un angle.

Une trappe au plafond permet d'accéder aux combles perdus.

➤ **Combles** (PHOTOS 76 et 77)

Le sol est un plancher en bois partiellement couvert de laine de verre.

La charpente est apparente (poutres, pannes et voligeage).

#### **4.2. Parcelle cadastrée Section I n°1257**

La parcelle cadastrée Section I n°1257 est un terrain nu situé à l'arrière de la parcelle I n°6 sur laquelle est édifiée l'habitation.

Ce terrain d'une surface cadastrale de 116 m<sup>2</sup> est à l'état de friche (PHOTOS 78 à 82).

Son sol est couvert de végétation adventice (ronces, fougères, ...).

Des encombrants (caisses, chaises, tables, parpaings, ....) jonchent cette surface.

Les arbres présents ne sont pas taillés.

### **5. Réseaux et Assainissement**

L'habitation est raccordée aux réseaux suivants :

- électricité (compteur présent dans le garage). L'équipement électrique de l'habitation est vétuste (voir diagnostic joint) ;
- eau potable ;

Le réseau de collectes des eaux usées du logement est connecté au réseau d'assainissement collectif communal (voir diagnostic joint)

### **6. Occupation des lieux**

Les lieux ne sont pas occupés actuellement.

### **7. Assurance**

fonctionnaire auprès du Pôle de gestion des patrimoines privés - DDFIP de la Somme - Division des Domaines, m'a indiqué que les lieux n'étaient pas assurés actuellement.

## 8. Origine de propriété

Les biens et droits immobiliers dont s'agit appartiennent en propre à Feu pour les avoir acquis suivant acte reçu par Maître Anne BERTHOUX-BOUCHER, Notaire à PONTIVY en date du 16 mars 2012, ont une expédition a été publiée au Bureau des Hypothèques de PONTIVY le 5 avril 2012 volume 2012 P n°1130.

## 9. Diagnostics réalisés

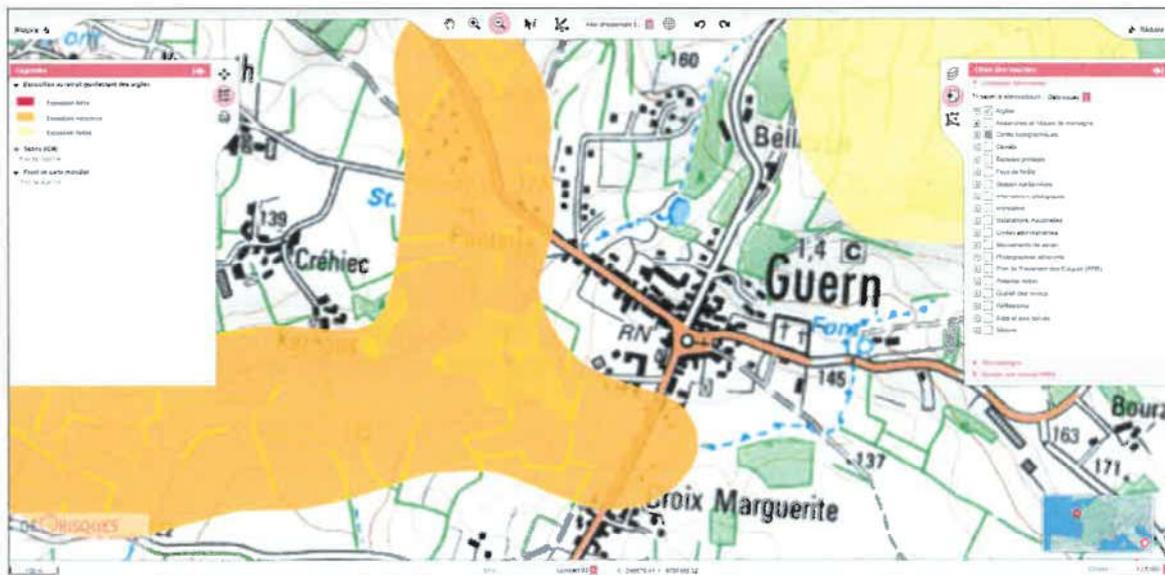
a procédé ce jour aux diagnostics suivants :

- Performance énergétique ;
- Assainissement ;
- Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité ;
- Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti ;
- Attestation de surface pour le calcul du DPE ;
- Etat des Risques et Pollutions ;
- Rapport de constat de l'état parasite dans les immeubles bâtis et non bâtis et sur les ouvrages.

La parcelle I n°1257, terrain non bâti, n'est pas située dans une zone nécessitant une **étude géotechnique** de type G1 (risques géotechniques d'un terrain et définit des principes généraux de construction permettant de prévenir le risque).

(voir cartographie ci-après ,

source <https://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/>)



Telles sont les déclarations que j'ai recueillies et les constatations que j'ai faites, et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal de description le tout aux fins de servir et valoir ce que de droit.

Sont annexés au présent acte :

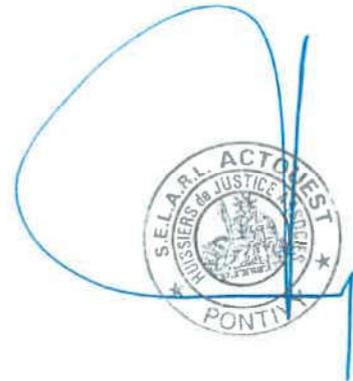
- Quatre-vingt-deux photographies numériques prises par mes soins, lesquelles seront annexées à l'original, expédition et copie du Procès-Verbal de constat.  
Les clichés en format numérisé seront conservés et sauvegardés en mon Étude sur un serveur.
- un extrait du plan cadastral de la commune de GUERN sur lequel figure les parcelles de l'immeuble décrit ;
- Un dossier technique immobilier réalisé par diagnostiqueur.

Telles sont les déclarations que j'ai recueillies et les constatations que j'ai faites, et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent Procès-verbal de Description.

**M<sup>e</sup> Laurent TREMBLAY**  
Huissier de Justice Associé  
SELARL ACTOUEST

Coût du présent acte :

Emolument - article L.444-1 et s. C.Com	219,16 €
Transport	7,67 €
Vacation articles A.444-29 et A.444-18 C.Com	74,40 €
<b>Total hors taxes</b>	<b>301,23 €</b>
TVA à 20 %	60,25 €
Frais Postaux	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>361,48 €</b>



Date	Vacation	Arrivée	Départ	Durée
20,04.2021	PV de description sur place	8 h 45	10 h 10	1 h 25
	Rédaction			3 h

### Relevé de propriété

ANNEE DE MAJ		DEP DIR	COM	PROG/CLERN	TRES	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL
2020		94.0	COM	PROG/CLERN	94		10145

DESIGNATION DES PROPRIETES										ORIENTATION DU LOCAL										EVALUATION DU LOCAL									
ANNEE	N° PLAN	C	N° PART VOISIE	ADRESSE	CODE RVOILA	RAV ENT	NIV	N° PORTE	N° N° VAR	S	M	AF	NAT LOC	RC COM	RC COM IMPOSSIBLE	COIL EXO	NAT EXO	AN RET	AN DEB	AN FRACTION RC EXO	% EXO (M)	TR COEF	RC TDOM						
11	1	0	20	RUE DE L'ETANG	0400	A	01	00	01002	0073456	0717A	C	H	GP	D	36								14					
11	1	0	20	RUE DE L'ETANG	0400	A	01	00	02001	0073457	0717A	C	H	GP	D	36								14					
11	1	0	20	RUE DE L'ETANG	0400	A	01	01	01001	0073452	0717A	C	H	AP	4	717								14					
11	1	0	20	RUE DE L'ETANG	0400	A	01	02	01001	0073453	0717A	C	H	AP	4	717								14					

DESIGNATION DES PROPRIETES										EVALUATION													
AN	SECTION	N°	N°	N°	ADRESSE	CODE RVOILA	N° PARC PRIM	S	TAR	SUP	GR	CL	NAT CUIT	CONTENANCE HAACA	REVENU CADASTRAL	COIL EXO	NAT EXO	AN TA	AN TA	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feambt
11	1	4	1287	20	RUE DE L'ETANG	0400	0008	0008	1071.5	0	0	0	1	1.16	0	0	0	0	0	0.21	20		
11	1	4	1287	20	RUE DE L'ETANG	0400	0008	0008	1071.5	0	0	0	1	1.16	0	0	0	0	0	0.21	20		

REY DISPONIBLE COM		1165 EUR	COM	RIMP	REY DISPONIBLE COM	1165 EUR	DEF	RIMP
R EXO		0 EUR			R EXO		0 EUR	
R IMP		1165 EUR			R IMP		1165 EUR	

REY DISPONIBLE		1 EUR	COM	RIMP	REY DISPONIBLE	1 EUR	COM	RIMP
R EXO		0 EUR			R EXO		1 EUR	
R IMP		1 EUR			R IMP		0 EUR	

REY DISPONIBLE		279	COM	RIMP	REY DISPONIBLE	279	COM	RIMP
R EXO		0 EUR			R EXO		0 EUR	
R IMP		279			R IMP		0 EUR	

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1



Département :  
MORBIHAN

Commune :  
GUERN

Section : I  
Feuille : 000 I 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 20/04/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
VANNES  
Pôle de topographie et de gestion  
cadastrale 3 Allée du Général LE  
TROADEC 56020  
56020 VANNES Cédex  
tél. 02 97 01 50 66 -fax  
ptgc.morbihan@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

